

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 18 juin 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit, le dix huit juin , le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 12 juin 2018.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

Mme Elisa MARTIN, 1ere Adjointe , assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - Mme Maryvonne BOILEAU - M. Alan CONFESSON - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Patrice VOIR - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET - Mme Mireille D'ORNANO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Eric PIOLLE donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 18H12 à 20H40 et de 22H07 à 02H29
Mme Corinne BERNARD donne pouvoir à M. Antoine BACK de 18H12 à 19H
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Pascal CLOUAIRE de 18H12 à 19H45
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de 01H53 à 02H29
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Claude COUTAZ de 23H19 à 02H29
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à M. Sadok BOUZAIENE de 18H12 à 18H30
Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à M Jérôme SOLDEVILLE de 18H12 à 18H37
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 18H12 à 19H55
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à M. Alain DENOYELLE de 19H20 à 19H57
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 18H12 à 02H29
M. Claus HABFAST donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 19H25 à 19H57
Mme Martine JULLIAN donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 18H12 à 02H29
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON de 19H04 à 19H57
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à Mme Sonia YASSIA de 01H53 à 02H29
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 00H51 à 02H29
M. Paul BRON donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H12 à 02H29
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 00H45 à 02H29
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 23H19 à 02H29
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 18H12 à 20H21
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H12 à 23H19
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET de 18H12 à 22H22
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 22H23 à 02H29
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 22H23 à 02H29
M. Alain BREUIL donne pouvoir à Mme Mireille D'ORNANO de 18H12 à 22H13

Absents : M. Eric PIOLLE de 20H41 à 22H06

Mme Mireille D'ORNANO de 22H14 à 02H29

M. Alain BREUIL de 22H14 à 02H29

Secrétaire de séance : M. Hakim SABRI

Discours introductif de Mme Elisa MARTIN, présidente de séance.

Mme MARTIN informe l'Assemblée de la prise de fonction de Directeur Général des Services par M. Emmanuel ROUEDE depuis le 1^{er} juin 2018.

Madame la présidente de séance suspend la séance à 18h16 pour donner la parole à des élèves de l'école du Lac, lauréats du concours « Nous autres ».

Projection du clip vidéo lauréat.

Présentation de la pétition citoyenne contre la démolition du 20 galerie de l'Arlequin

Intervention(s) : Mme MARTIN

Madame la présidente de séance suspend la séance à 18h55 afin de donner la parole aux représentants du Collectif contre les démolitions imposées à la Villeneuve de Grenoble.
Reprise de la séance à 19h12.

Intervention(s) : Mme BOILEAU, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. BACK, Mme D'ORNANO, Mme RICHARD-FINOT, M. TUSCHER.

Madame la présidente de séance suspend la séance à 19h47 afin de donner la parole aux représentants du Collectif contre les démolitions imposées à la Villeneuve de Grenoble.
Reprise de la séance à 20h04.

Intervention(s) : M. SAFAR, Mme D'ORNANO, Mme RICHARD-FINOT, M. TUSCHER, Mme GARNIER, M. CHAMUSSY.

Madame la présidente de séance suspend la séance à 20h25 afin de donner la parole aux représentants du Collectif contre les démolitions imposées à la Villeneuve de Grenoble.
Reprise de la séance à 20h27.

Intervention(s) : M. SAFAR, Mme MARTIN.

Questions orales

Question orale de Mme RAMAZ du CCI-B portant sur l'avenir du Conseil Consultatif des Résidents Etrangers Grenoblois (CCREG).

Madame la présidente de séance suspend la séance à 18h23 afin de donner la parole à Mme RAMAZ.

Reprise de la séance à 18h35.

Réponse de Mme la présidente de séance.

Monsieur TUSCHER interpelle Madame la présidente de séance sur les récents événements ayant eu lieu dans le secteur Mistral.

Réponse de Madame la présidente de séance.

Question orale de M. TUSCHER.

Réponse de Madame la présidente de séance.

Monsieur TUSCHER fait un rappel au règlement intérieur à 18h50.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 14 mai 2018 a été adopté.

Pour : 48 – Abstentions : 2 Ensemble à Gauche – Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes.

Monsieur SAFAR informe le conseil municipal, qu'il transmettra un rectificatif au service de l'Assemblée, concernant une intervention lors du conseil municipal du 14 mai 2018.

DELIBERATION N° 1-(5123) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 2-(5300) - FINANCES - Compte de gestion 2017 - Budget principal

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, Mme D'ORNANO, M. SAFAR, M. MALBET, M. TUSCHER, Mme COMPARAT, Mme MARTIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2017 du budget principal dressé par le Trésorier Principal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 3-(5303)- FINANCES - Compte administratif 2017 budget principal

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, Mme D'ORNANO, M. SAFAR, M. MALBET, M. TUSCHER, Mme COMPARAT, Mme MARTIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2017 du budget principal,**
- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 39

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes.

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 4-(5301)- FINANCES - Comptes de gestion 2017 - Budgets annexes

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, Mme D'ORNANO, M. SAFAR, M. MALBET, M. TUSCHER, Mme COMPARAT, Mme MARTIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que les comptes de gestion 2017 des budgets annexes Cuisine centrale, Self Clémenceau, Mistral-Eaux Claires, Teisseire-Jeux Olympiques, Activités économiques et Locaux culturels dressés par le Trésorier principal n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 5-(5304) - FINANCES - Comptes administratifs 2017 budgets annexes

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, Mme D'ORNANO, M. SAFAR, M. MALBET, M. TUSCHER, Mme COMPARAT, Mme MARTIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2017 de chacun des budgets annexes suivants : Cuisine Centrale, Self Clemenceau, Mistral-Eaux Claires, Teisseire-Jeux Olympiques, Activités Economiques, Locaux Culturels ;

- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 39

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes.

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 6-(5302) - FINANCES - Compte de gestion 2017 - Régie Lumière

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, Mme D'ORNANO, M. SAFAR, M. MALBET, M. TUSCHER, Mme COMPARAT, Mme MARTIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2017 du budget Régie Lumière dressé par le Trésorier principal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 7-(5305) - FINANCES - Compte administratif 2017 Régie Lumière

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, Mme D'ORNANO, M. SAFAR, M. MALBET, M. TUSCHER, Mme COMPARAT, Mme MARTIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver le compte administratif 2017 du budget Régie Lumière ;
- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 39

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes.

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 8-(5298) - FINANCES - Contrat avec l'Etat sur la trajectoire financière de la collectivité

Intervention(s) : M. SABRI, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. TUSCHER, Mme OLMOS, M. CONFESSON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'Etat sur la trajectoire financière de la collectivité joint à la présente délibération et tout document y afférent.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement de Gauche et de Progrès (M. VOIR).

Abstention(s) : 7 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

Madame la présidente de séance suspend la séance à 22h37 pour la pause repas.

Reprise de la séance à 23h19.

DELIBERATION N° 9-(5293) - URBANISME AMENAGEMENT - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Grenoble-Alpes métropole (PLUi) - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUi.

Madame la présidente de séance suspend la séance à 23h20 afin de donner la parole à M.

Bruno MAGNIER, Directeur de l'urbanisme à la Métropole.

Reprise de la séance à 23h51.

Intervention(s) : M. FRISTOT, Mme BERANGER, Mme BOUKAALA, Mme RICHARD-FINOT, M. TUSCHER.

- Le conseil municipal prend acte de la présentation des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole (PLUi) et du débat qui s'est tenu.

DELIBERATION N° 10-(5289) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Convention de co-maitrise d'ouvrage et de fonds de concours. Cœurs de Ville-Cœurs de Métropole. Piétonisation du centre-ville

Intervention(s) : Mme LHEUREUX, M. TUSCHER, Mme BOILEAU, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. BACK, M. CAZENAVE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de co-maitrise d'ouvrage et de fonds de concours entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole relative à la piétonisation du centre-ville;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention;**
- d'approuver les modalités de versement des fonds de concours décrites dans ladite convention telle qu'annexée à la présente.**

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Réussir Grenoble.

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche.

VOEU N° 67-(5668) - VOEU - soutien au service public ferroviaire menacé sur la ligne des Alpes Grenoble – Gap ; adressé à Elisabeth Borne, ministre auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports

Intervention(s) : M. MERIAUX, M. SAFAR, Mme MARTIN, M. CAZENAVE, Mme BERANGER.

Le conseil municipal demande à l'état :

- d'afficher de manière ferme son soutien aux lignes du quotidien (lignes régionales, RER métropolitains...)**
- d'engager dès 2018, en lien avec les collectivités locales et SNCF Réseau les investissements nécessaires pour assurer le maintien de la ligne et la modernisation rapide des systèmes d'exploitation les plus vétustes afin d'atteindre une régularité de circulation et une capacité de transport en adéquation avec les attentes des usagers et des collectivités**

- de se porter garant, en lien avec la Région, organisatrice des transports ferroviaires, de la qualité du service public ferroviaire et d'exiger de SNCF Rhône-Alpes le retour immédiat (hors jours de conflit social) aux 16 trains par jour attendus par les usagers.

Voeu : Adopté

Pour : 49

Abstention(s) : 1 Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme SALAT).

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

VOEU N° 68-(5669) - VOEU - relatif à la préservation de la souveraineté municipale et citoyenne

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, M. SAFAR, M. BACK.

Un amendement oral est présenté par M. BACK, celui-ci est adopté :

Pour : 40 - Contre : 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 8

Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

le Conseil Municipal de Grenoble demande au Gouvernement et à la Représentation Nationale de

- respecter le principe de libre administration et d'autonomie financière des collectivités territoriales garanti par la Constitution,

- et, par conséquent, d'abandonner le processus de contractualisation actuellement en cours.

Ce vœu sera transmis au Préfet de l'Isère, au Chef du Gouvernement, à la présidence de l'Assemblée Nationale et aux présidents des différents groupes politiques de l'Assemblée Nationale.

Voeu : Adopté

Pour : 40

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 11-(5080) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'Objectifs entre la Ville de Grenoble et l'Association des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble.

Intervention(s) : M. CHAMUSSY, M. TUSCHER, M. CLOUAIRE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre l'association ACCIG et la Ville de Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche.

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

DELIBERATION N° 12-(5081) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et le Comité de Liaison des Unions de Quartier de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer au Comité de Liaison des Unions de Quartier de Grenoble (CLUQ), une subvention de fonctionnement de 12 000€,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant tel que soumis en annexe à la délibération,
- de dire que le montant de la subvention est intégrée à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

DELIBERATION N° 13-(5082) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenant à la Convention d'Objectifs et de Moyens entre la Ville de Grenoble et l' Association Le Barathym.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'association Le Barathym, une subvention de fonctionnement de 20 000€,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l' avenant financier tel que soumis en annexe à la délibération,
- de dire que le montant de la subvention est intégrée dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal ».

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14-(4959) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations du champ de la Petite Enfance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ci-jointes, avec les associations Dépann'Familles, Les Mahou-Minaud, La Trottinette, l'association AUESC Bajatière, l'association d'Entraide Familiale (AEF), et l'association La Marelle ;
- d'autoriser le versement :
- à l'association Dépann'Familles Isère d'une subvention de fonctionnement de 37 500€ pour l'année 2018,
- à l'association Les Mahou-Minauds d'une subvention de fonctionnement de 73 800€ pour l'année 2018,
- à l'association La Trottinette d'une subvention de fonctionnement de 20 000€ pour l'année 2018,
- à l'association AUESC Bajatière d'une subvention de fonctionnement de 47 000€ pour l'année 2018
- à l'association d'Entraide Familiale (AEF) d'une subvention de fonctionnement de 40 000€ pour l'année 2018.
- à l'association La Marelle d'une subvention de fonctionnement de 15 000€ pour l'année 2018.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE.

DELIBERATION N° 15-(5071) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la précarité sociale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les Restaurants et Relais du Cœur,
- d'autoriser le versement aux Restaurants et Relais du Cœur d'une subvention de fonctionnement de 26 320€ en 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et le Secours Catholique,
- d'autoriser le versement au Secours Catholique d'une subvention de fonctionnement de 49 000€ en 2018.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16-(4816) - ACTION SOCIALE - Avenants Financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations les subventions suivantes :
 - MJC Eaux Claires 4 000€
 - Le Collectif des Usagers de la Bifurk 1 000€,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERNARD, Mme LEMOINE.

DELIBERATION N° 17-(4906) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et l'AG2R La Mondiale

Intervention(s) : Mme AGOBIAN.

Madame la présidente de séance suspend la séance à 1h37 à la demande du groupe Rassemblement de Gauche et de Progrès. Reprise de la séance à 1h43.

Intervention(s) : M. SAFAR, M. TUSCHER, Mme MARTIN, M. DENOYELLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et l'AG2R La Mondiale**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et l'AG2R La Mondiale**
- **d'autoriser le versement à la Ville de Grenoble par AG2R La Mondiale de 100 000 euros pour l'année 2018.**

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche.

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 18-(5291) - ACTION SOCIALE - Avenant financier à la convention pluriannuelle du 23 mai 2016 passée entre la Ville de Grenoble et l'Association Vivre aux Vignes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens du 23 mai 2016 entre la Ville de Grenoble et l'Association Vivre aux Vignes,**
- **d'autoriser le versement à l'Association Vivre aux Vignes d'une subvention de fonctionnement de 16 000€ pour l'année 2018.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(5185) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association l'Oiseau Bleu pour l'année 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée,**
- **D'autoriser le versement à L'Oiseau Bleu :**
 - . **d'une subvention de fonctionnement de 12 000€ au titre du dispositif TOTEM,**
 - . **d'une subvention sur projet de 3 000€ pour le Point Précarité Santé (POPS),**
 - . **d'une subvention sur projet de 15 000€ au titre de l'action sociale et du CCAS, pour la médiation sociale auprès de familles Roms et coordination des acteurs,**
 - . **d'une subvention sur projet de 4 000€, en complément de la subvention accordée au titre de l'action sociale et du CCAS, pour la médiation sanitaire auprès des populations Roms.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-(4845) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention d'objectifs et de financement au titre du fonds d'intervention régional entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Ville de Grenoble pour l'année 2018 - Action précarité santé bucco-dentaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement au titre du fonds d'intervention régional 2018 avec l'A.R.S relative au projet « précarité – santé bucco-dentaire » ci-annexée, permettant le versement par l'A.R.S à la Ville de Grenoble la somme de 35000 €.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(4839) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de fonctionnement 2018 entre la Ville de Grenoble et le Conseil Départemental de l'Isère pour la gestion des Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) interquartiers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus mentionnée et figurant en annexe de la présente délibération.**
- **d'autoriser la Ville à percevoir du Département de l'Isère la somme de 152 000 euros pour l'année 2018.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(4595) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Bourse du Travail : Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère, exercice 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère,**
- **d'approuver le budget prévisionnel annuel de la Bourse du Travail,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(4596) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Bourse du Travail : Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole, exercice 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole,**
- **d'approuver le budget prévisionnel annuel de la Bourse du Travail,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(5075) - ADMINISTRATION GENERALE - Souscription par GEG d'une augmentation de capital de sa filiale GreenAlp

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'opération d'apport par la SAEML Gaz et Electricité de Grenoble des Activités Transférées décrites ci-dessus en application des dispositions de l'article L. 111-57 du code de l'énergie, se traduisant par l'augmentation de capital de GreenAlp.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (M. FRISTOT) + 1 Réussir Grenoble (M. CHAMUSSY).

DELIBERATION N° 25-(5343) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Autorisation de la modification des statuts de la SEM InnoVia

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter les modifications statutaires telles que mentionnées en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 26-(5095) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Autorisation de modification des statuts, et désignation du représentant à l'assemblée générale au sein de la SPL SAGES .

Intervention(s) : M. TUSCHER, Mme MARTIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la modification des statuts tel que mentionnée en annexe.

- de désigner 1 représentant en qualité de membre titulaire et 1 représentant en qualité de membre suppléant de la Ville de Grenoble au sein de l'Assemblée générale au sein de la SPL SAGES :

Assemblée générale ;

- 1 titulaire : Madame Maud TAVEL.

- 1 suppléant : Monsieur Vincent FRISTOT

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 27-(5461) - ANIMATION - Fête des Tuiles 2018 - convention de mise à disposition de locaux - Bâtiment de l'Orangerie - Collectif du Défilé des carnivals

Intervention(s) : M. BARBIER, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. BERTRAND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition du local situé au rez-de-chaussée du bâtiment de l'orangerie, sis 18, avenue Joseph Chanrion à Grenoble, à titre gratuit pour la période du 30 avril au 30 juin 2018 selon les conditions visées ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition de locaux annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 28-(5404) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-e-s

Intervention(s) : M. TUSCHER, Mme MARTIN.

Un amendement est déposé par Mme TAVEL, celui-ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 42 - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

**Colloque du réseau international LUCI organisé par la mairie de Toulouse
- du 23 au 25 mai 2018 à Toulouse – L. LHEUREUX**

Plénières de la première section de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA)

- le 29 mai 2018 à Lyon – M. JULLIAN

Création de la commission numérique-Interconnectés-France Urbaine - AdCF

- le 29 mai 2018 à Paris – L. COMPARAT

Présentation étude 100% gaz renouvelable

- le 30 mai 2018 à Lyon – V. FRISTOT

13èmes Assises Nationales du Centre-Ville - 1er rendez-vous européen

Le Printemps des Citoyens 2018 et les Rencontres du Réseau

- du 6 au 9 Juin 2018 à Metz – P. CLOUAIRE

Voyage des lauréats du concours national de la résistance et de la déportation 2018 (CNRD)

- du 8 au 10 juin 2018 à l'Île de Sein (Brest) – M. JULLIAN

Rencontre avec M. Alain REGNIER, nouveau Préfet délégué interministériel à l'intégration, organisée par France Urbaine

- le 13 juin 2018 à Paris – E. PIOLLE

Assemblée générale Société Française du Tunnel routier du Fréjus (SFTRF)

- le 14 juin 2018 à Lyon – P. MERIAUX

78ième anniversaire de l'appel du Général de Gaulle

Voyage d'étude plan lecture le Havre, organisé par la Ville de Grenoble

- du 17 au 20 juin 2018 à Paris – Le Havre – M. JULLIAN

Voyage d'étude plan lecture le Havre, organisé par la Ville de Grenoble

- les 19-20 juin 2018 au Havre – C. BERNARD

Conseil d'administration OPEN DATA France

- le 20 juin 2018 à Paris – L. COMPARAT

Journée sur la rénovation du bâtiment organisée par l'ALEC

(Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon)

- le 20 juin 2018 à Lyon – V. FRISTOT

Open Conférence Mesinfos

- le 21 juin 2018 à Lyon – L. COMPARAT

ENERPRESSE FORUM 2018 – 11ème édition sur le thème : les Energéticiens de demain

- les 21 et 22 juin 2018 à Deauville – V. FRISTOT

Assemblée Générale France Urbaine

- le 27 juin 2018 à Paris – E. PIOLLE

Rencontres de l'Internationalisation des Collectivités territoriales

- les 3 et 4 juillet 2018 à Paris – B. MACRET

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 42

Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 29-(5125) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformation de poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la transformation de poste figurant dans le tableau ci-annexé présentée en Comité Technique du 29 mai 2018.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 30-(5299) - FINANCES - Tarification des concessions des cimetières

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'adopter les tarifs qui entreront en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2018, à savoir :

- place de 15 ans (deux inhumations) : 303,00 euros**
- place de 30 ans (deux inhumations) : 666,00 euros**
- place de 50 ans (deux inhumations) : 1152,00 euros**
- place perpétuelle (deux inhumations) : 14 052,00 euros**
- case de columbarium de 15 ans (pour 4 urnes) : 387,00 euros**
- case de columbarium de 30 ans (pour 4 urnes) : 774,00 euros**
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par semaine) : 24 euros**
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par mois) : 57 euros**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 31-(5306) - FINANCES - Budget principal : affectation des résultats constatés au compte administratif 2017 - décision modificative n° 1 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2017 d'un montant de 22 318 333,33 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 18 984 879,33 € au compte 1068 et le solde, soit 3 333 454,00 € en résultat de fonctionnement reporté au compte 002 ;

- d'approuver la décision modificative n°1 ci-annexée qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 4 149 177,26 € pour la section de fonctionnement et 29 106 098,15 € pour la section d'investissement ;

-de décider de constituer une provision supplémentaire pour risque de 600 000 € relative au contentieux Vinci ;

- de dire que le montant de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Activités économiques est de 1 861 952,28 €, que le montant de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Cuisine centrale est de 360 431,44 €, que le montant de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Self Clémenceau est de 406 205,20 €, que le montant de la subvention d'équilibre du budget principal à la Régie Lumière est de 2 147 338,35 €, que le montant de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Mistral Eaux claires est de 28 514,79 € et que la subvention d'équilibre au budget annexe Locaux culturels est de 731 146,51 €.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 32-(5307) - FINANCES - Budgets annexes : affectation des résultats constatés aux comptes administratifs 2017 - décision modificative n° 1 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation d'une partie du résultat d'exploitation de 588 081,02 € du budget annexe "Activités économiques" à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit 62 263,75 € (compte 1068) et le solde soit 525 817,27 € en résultat de fonctionnement reporté (compte 002);

-d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Activités économiques » qui s'équilibre à hauteur de 467 588,00 € pour la section d'exploitation et à hauteur de 761 354,15 € pour la section d'investissement;

- de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de 183 850,29 € du budget annexe "Locaux culturels" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002);
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Locaux culturels » qui s'équilibre à 26 082,80 € en section d'exploitation et à 35 000,00 € en section d'investissement ;
- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de 40 459,80 € du budget annexe "Self Clemenceau" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002);
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Self Clémenceau » qui s'équilibre à hauteur de 17 131,11 € pour la section de fonctionnement et à 67 882,92 € en section d'investissement;
- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de 315 541,74 € du budget annexe " Teisseire-Jeux Olympiques" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002);
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe " Teisseire-Jeux Olympiques " qui présente un sur-équilibre de 290 639,74 € en section de fonctionnement et un sur-équilibre de 326 940,83 € en section d'investissement ;
- de constater le déficit de fonctionnement de 347,58 € du budget annexe "Mistral Eaux claires" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002);
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Mistral Eaux claires » qui s'équilibre à hauteur de de 28 514,79 € pour la section de fonctionnement et à hauteur de 28 167,21 € pour la section d'investissement;
- de constater le déficit de fonctionnement de 272 427,56 € du budget annexe "Cuisine centrale" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002);
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Cuisine centrale » qui s'équilibre à hauteur de 360 431,44 € pour la section de fonctionnement et à hauteur de 40 660,00 € pour la section d'investissement.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 33-(5308) - FINANCES - Régie Lumière : affectation des résultats constatés au compte administratif 2017 - décision modificative n° 1 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2017 de la régie Lumière d'un montant de 287 581,86 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 138 111,21 € au compte 1068 et le solde, soit 148 470,65 € en résultat de fonctionnement reporté au compte 002.
- d'approuver la décision modificative n°1 ci-annexée qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 80 000,00 € pour la section de fonctionnement et 2 421 978,98 € pour la section d'investissement.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 34-(5421) - FINANCES - Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (APCP) : modification

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (APCP) de la ZAC Teisseire, conformément à l'échéancier figurant dans la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 35-(5286) - FINANCES - Affectations de subventions sur crédits existants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2018

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Ville émancipatrice

AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	1 266,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)	1 427,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	652,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	645,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	1 504,00
AVIRON GRENOBLOIS	18 770,00
DOJO GRENOBLOIS	427,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	8 833,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	2 377,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC)	2 000,00
GUC ATHLETISME	9 150,00
GUC BANDO KICK BOXING	1 600,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	4 460,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	270,00
SPORT DANS LA VILLE	15 000,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	7 245,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	1 816,00
GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP GMH 38	3 000,00
AD LIBITUM	2 000,00
ALPES CONCERTS	2 000,00
ALWANE MUSIC	2 000,00
ASSOCIATION TONGUE	1 000,00
ATEA - AVENIR TOUT EN ART	3 500,00
ATELIER GREUZE-COTTAVE	1 000,00
CHORESCENCE	3 000,00
CINEX-ATELIER DU CINEMA EXCENTRIQUE	3 000,00
CITEDANSE	7 000,00
COMPAGNIE APART	2 500,00
COMPAGNIE KE KOSA	2 500,00
COMPAGNIE L'ATELIER DU POSSIBLE	1 000,00
DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION (ADEC)	3 500,00
DAUPHYLACTERE	7 500,00
DOLCE CINEMA	5 000,00
ETINCELLES	1 500,00
EX LIBRIS DAUPHINE ASS	4 300,00
GREMONTE AUDIOVISUEL	1 000,00
HADRA	5 000,00
HOTEL EUROPA	1 000,00
INTERMEZZO	5 000,00
KINOGRAPHE	1 000,00
LA MAISON D'EDITION D'IDEES	3 500,00

LA PAGAILLE	1 000,00
LE CONTRE POING	1 000,00
LE FIL ROUGE	1 000,00
LE GRAND MANITOU	2 000,00
LE GRILLE-PAIN	2 500,00
LE STUD	3 500,00
LES MOISSONNEURS DES LILAS	2 000,00
LES ZINZINS	3 000,00
MANN'ART(E)	2 000,00
MIX'ARTS	5 500,00
MIXLAB	7 500,00
MUSIDAUPHINS MEDIARTS	5 650,00
MUSIKA SONGES	2 500,00
OASIS	1 000,00
PLEGE	10 000,00
REGARDS DES LIEUX	2 000,00
RETOUR DE SCENE-DYNAMUSIC	10 500,00
STARA ZAGORA	3 000,00
TOPO TOPOS	3 000,00
TOUS TRAVAUX D'ART	4 600,00
TOUT EN VRAC	2 000,00
ZONE ART	1 000,00
AEEMDH-ASS ENSEIGN DES ENFANTS MALADES DOMICILE ET HOPITAL	600,00
AFRIC IMPACT	1 236,00
AHAEAT ME TEISSEIRE MALHERBES	33 121,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	37 722,00
BAJATIERE	
CAP BERRIAT	22 560,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	12 893,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	72 731,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	40 205,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	2 000,00
COMITE FRANCAIS POUR L'UNICEF	500,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF)/UNION	19 000,00
DEPART. ISERE	
COOP SCOL LE LAC ELEMENTAIRE	500,00
ENFANTINE	8 017,00
JEUNES ET NATURE ASS	16 000,00
LA CORDEE	36 327,00
LE PLATEAU	49 524,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	31 219,00
ME BACHELARD	26 698,00
ME PREMOL	39 036,00
MJC ALLOBROGES	35 007,00
MJC ANATOLE FRANCE	28 337,00
MJC EAUX CLAIRES	44 065,00
MJC LUCIE AUBRAC	50 256,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	32 522,00
MJC MUTUALITE	13 283,00
MJC PARMENTIER	33 951,00
MJC PREMOL	8 992,00
FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE	2 000,00

GUC GRENOBLE SKI	36 000,00
TEAM GRENOBLE ISERE NORDIQUE (GIN)	8 500,00
ASSOCIATION FRANCE VOLONTAIRES	18 000,00
FRANCAS ISERE	3 300,00
LUMASSAN-FRANCE	500,00
SANTE DIABETE	10 000,00

Commission Ville solidaire et citoyenne

ACCUEIL AIDE ACCO MINEURS PROJET PRO-3AMIE	5 000,00
ACCUEIL DES SDF DIT ACCUEIL VIEUX TEMPLE	6 000,00
ALERTES	1 000,00
ALMA ISERE - ALLO MALTRAITANCE PERSONNES AGEES	350,00
ASSOCIATION SAINT PAUL	11 500,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	47 000,00
BAJATIERE	
CROIX ROUGE FRANCAISE/DELEGATION LOCALE DE GRENOBLE	8 040,00
DEPANN'FAMILLES ISERE	37 500,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	5 640,00
DOMICILE INTER GENERATIONS ISEROIS - DIGI	2 500,00
ENTRAIDE FAMILIALE, CRECHE COLLECTIVE & HALTE-GARDERIE (AEF)	40 000,00
ET CAETERA (ETC)	3 500,00
FARANDOLE SAINT BRUNO	400,00
ISSUE DE SECOURS	20 000,00
LA MAISON DES FAMILLES	4 000,00
LA MARELLE	15 000,00
LA TROTTINETTE DE L'ESPACE ENFANTS	20 000,00
LES MENESTRELS	6 500,00
MAHOU-MINAUDS	73 800,00
MEDECINS DU MONDE - GROUPE ISERE	15 000,00
PIROUETTE ACCUEIL PARENTS ENFANTS	6 000,00
PRELUDES	8 000,00
RELAIS OZANAM	5 500,00
RESTAURANTS DU COEUR ET RELAIS DU COEUR DE L'ISERE	26 320,00
SECOURS CATHOLIQUE	49 000,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	15 000,00
VIVRE AUX VIGNES	16 000,00
AFFDU/ ASSOC FRANC FEMMES DIPLOMEES DES UNIVERSITES/GRENOBLE	500,00
AFRIC IMPACT	5 000,00
ALFRED'S/LIBRE & FAMIL. DE RENCONTRES & DETENTE VIGNY MUSSET	500,00
ASS BARATHYM	20 000,00
ASSOCIATION DES HABITANTS DU 30-40	500,00
COLLECTIF DES HABITANTS D'ABRY	500,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	1 000,00
COMITE D'ANIMATION TEISSEIRE MALHERBE	2 200,00
COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIERS DE GRENOBLE (CLUQ)	12 000,00
CONVIVIALITE A MALHERBE	1 000,00
ET POURQUOI PAS ?	2 000,00

IMAGES SOLIDAIRES	3 000,00
LES P'TITS PLATS DANS LES GRANDS	500,00
MJC EAUX CLAIRES	4 000,00
OBSERVATOIRE ISEROIS DE LA PARITE	500,00
PIMMS DE L'ISERE	10 000,00
PLANETE SCIENCES AUVERGNE RHONE-ALPES	6 000,00
UNION DE QUARTIER ARAGO-JEAN MACE-MARTYRS	500,00
UNION DE QUARTIER BALADINS GEANTS	500,00
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	1 000,00
UNION DE QUARTIER CHAMPIONNET - BONNE - CONDORCET (CBCH)	500,00
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	500,00
UNION DE QUARTIER FOCH, AIGLE, LIBERATION	500,00
UNION DE QUARTIER MISTRAL COHAMIS	500,00
UNION DE QUARTIER MUTUALITE PREFECTURE	500,00
UNION DE QUARTIER RIVE DROITE - COMMUNE LIBRE ST LAURENT	2 000,00
UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET	2 300,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EAUX CLAIRES/UDHEC	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EXPOSITION BAJATIERE	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER MALHERBE (UHQM)	500,00
ASS RELIS GESTION ACCUEIL FAMILLE DETENIR-ARLA	1 000,00
CONCILIATEURS DE JUSTICE DU DAUPHINE/COUR D'APPEL DE GRENOBLE (ACJD)	1 000,00
OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS - OIP GROUPE LOCAL	1 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	220 000,00
AIDES DELEGATION DE L'ISERE	8 000,00
AMICALE DU NID DE L'ISERE	3 000,00
ASS READAPTATION DEFENSE DEVENUS SOURDS-ARDDS	500,00
ASSOCIATION DES DIABETIQUES DE L'ISERE-AFD 38	3 000,00
AVENIR SANTE FRANCE	3 000,00
CLUB COEUR ET SANTE - ASS REGIO DE CARDIOLOGIE DES ALPES	1 100,00
COMITE DE LIAISON DES ASSOC. BENEVOLES A L'HOPITAL/CLABH	500,00
COUPLES ET FAMILLES DE L'ISERE	3 000,00
CULTIVONS NOS TOITS	3 000,00
DAUPHINOISE LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX (ADMV)	500,00
FEMMES SDF	2 000,00
FNATH ACCIDENTES DE LA VIE DE L ISERE	1 500,00
HANDI CAP EVASION 38	500,00
INFORMATION AIDE AUX STOMISES-IAS	400,00
JALMALV-GRENOBLE (JUSQU'A LA MORT, ACCOMPAGNER LA VIE)	2 100,00
KEEP SMILING	2 000,00
LE CAMELEON	1 700,00
L'OISEAU BLEU	34 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	500,00
PARENTS ENSEMBLE ASS	400,00
PHARES - PERSONNES HOSPITALISEES AGEES READAP	800,00

PROMETHEE ALPES RESEAU	16 900,00
RECHERCHE ET RENCONTRES-LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT-SUICIDE	1 500,00
SEP RHONES-ALPES DAUPHINE	400,00
SOLIDENT	5 000,00
SOS AMITIE ISERE	1 000,00
VIVRE SANS ADDICTION-ALCOOL-VSA2	600,00

TOTAL ARTICLE 1 848 044,00

TOTAL BUDGET 1 848 044,00

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- sur les FRANCAS ISERE :

Pour : 42

Abstention(s) : 7 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme BOUKAALA).

- Le reste de la délibération :

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, Mme BERNARD, M. DE CEGLIE, M. BACK, Mme CADOUX, Mme YASSIA, M. MONGABURU, Mme SALAT, Mme RAKOSE, Mme GIROD DE L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, M. MALBET, Mme JACTAT, M. MACRET, M. DENOYELLE, Mme BERANGER, M. CLOUAIRE, M. CHASTAGNER.

DELIBERATION N° 36-(5297) - FINANCES - Remise gracieuse de dette

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à la remise gracieuse de sa dette de 566,14€, correspondant aux titres suivants :

- Titre 949 rôle 1501 pour 32,60 €
- Titre 1188 rôle 1502 pour 32,70 €
- Titre 2667 rôle 1505 pour 24,50 €

- Titre 634 rôle 100 pour 287,20 €
- Titre 1125 rôle 1501 pour 32,60 €
- Titre 1126 rôle 1502 pour 24,50 €
- Titre 2220 rôle 1504 pour 58,68 €
- Titre 2683 rôle 101 pour 27,90 €
- Titre 2780 rôle 1505 pour 24,50 €
- Titre 2832 rôle 1004 pour 20,96 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(5231) - LOGEMENT - Aide de la Ville de Grenoble à l'opération de construction de l'EHPAD Flaubert réalisée par ACTIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser de verser à ACTIS une aide de 559 000 € pour la réalisation d'un EHPAD de 84 lits financés en PLS, dans la ZAC Flaubert ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante précisant les conditions et les modalités de versement de cette participation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(5342) - LOGEMENT SOCIAL - ZAC FLAUBERT – Aide exceptionnelle de la ville de Grenoble à ACTIS pour la construction de l'opération de logement social « Le Haut-Bois ».

Un amendement est déposé par M. FRISTOT, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à ACTIS une aide exceptionnelle de 3 000 € par logement, soit un total de 168 000 € TTC pour la réalisation de 56 logements locatifs sociaux « le Haut-Bois » sur la ZAC Flaubert ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante précisant les modalités de versement de ladite aide.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(5283) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS -
Établissement Public Foncier Local du Dauphiné : Cession, acquisition et gestion de réserves foncière en portage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter l'Établissement Public Local du Dauphiné en vue de l'acquisition et du portage du tènement immobilier parcelle cadastrée ER15 à Grenoble, sis 23 rue des Alliés à Grenoble, au prix de 242 000€ HT et au titre du volet « Renouvellement urbain » ;

- d'autoriser l'Établissement Public Local du Dauphiné à procéder à la déconstruction de la maison située sur ce tènement ;

- de solliciter l'Établissement Public Local du Dauphiné en vue de l'acquisition et du portage du tènement immobilier parcelle cadastrée DP34, sis 15 rue Emile Zola à Grenoble, au prix de 330 000€ HT et au titre du volet « Renouvellement urbain » ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires, notamment les conventions de portage, ainsi que d'éventuelles conventions de mise à disposition.

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme GARNIER)

DELIBERATION N° 40-(5295) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Salle des Musiques Amplifiées la Belle Electrique - Protocole d'accord transactionnel visant à la reprise de l'escalier béton menant au bar R + 1 dans la salle de spectacle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole d'accord transactionnel visant à la reprise de l'escalier,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 41-(5168) - VOIES ET ESPACES PUBLICS - Dénominations de voies, espaces et équipements publics

Un amendement oral est présenté par M. SAFAR, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la dénomination du nouveau bâtiment d'équipement public situé au 57 Avenue La Bruyère «Espace Jean-Philippe MOTTE»**
- d'adopter la dénomination de l'amphithéâtre Pelvoux situé dans l'enceinte d'Alpexpo «Amphithéâtre Jean PROUVÉ»**
- d'adopter la dénomination de l'espace Jeunes Bajatière situé 79 Rue Jean Perrot «Espace Bernard LEFRIOUX»**
- d'adopter la dénomination du projet Claudel situé au 15-17 Rue Paul Claudel «Camille CLAUDEL»**
- d'adopter la dénomination de la Salle de conférence de la Maison des Associations située 6 Rue Berthe de Boissieux «Anna POLITKOVSKAÏA»**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42-(5276) - FINANCES - Facturation des dépenses de fluides générées par l'occupation du Palais de l'Université par l'Université Grenoble-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à facturer à l'Université Grenoble-Alpes un montant de 21 203,72 € TTC correspondant aux dépenses de fluides générées par l'occupation d'une partie du Palais de l'Université par l'Institut Universitaire de Technologie de Gestion des Entreprises et Administrations pour l'ensemble de l'année 2017.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme COMPARAT) + 1 Réussir Grenoble (M. FILIPPI).

DELIBERATION N° 43-(5321) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Comité d'avis du 28 mai 2018 - Attribution de subventions : conventions et avenants financiers – Exercice budgétaire 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dire que les montants des subventions attribuées par la Ville aux opérateurs culturels (cf. tableau annexe 1) sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du conseil municipal ;
- d'approuver les termes des conventions et avenants liant la Ville et les opérateurs culturels bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €, joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 44-(5318) - AFFAIRES CULTURELLES - Modalités d'accompagnement – Ajustement 2019 et liste modifications des membres du comité d'avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositifs modifiés de soutien aux opérateurs culturels pris en compte pour l'exercice 2019, le dispositif 12 pour sa part entre en vigueur le 1^{er} juillet 2018 (cf. annexe 1) ;
- d'approuver la liste des membres du comité d'avis pour l'examen des demandes de subvention (cf annexe 3).

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Réussir Grenoble.

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 45-(5263) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de mise à disposition de locaux au bénéfice d'associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions et/ou avenants de mise à disposition de locaux à titre gracieux au bénéfice des associations citées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et/ou avenants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(5270) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -
Première phase du programme d'acquisitions d'œuvres pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les acquisitions mentionnées dans la délibération pour un montant total net de 325 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(5267) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -
Convention d'attribution du label "le musée sort de ses murs" par le Ministère de la Culture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ainsi que le budget prévisionnel entre la ville de Grenoble et le Ministère de la Culture ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(5269) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -
Convention de partenariat avec l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'Institut d'Études Politiques de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (M. CLOUAIRE).

DELIBERATION N° 49-(5271) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Conventions de partenariat avec les associations Ama Diem et LBA les Bruyères dans le cadre de visites guidées proposées à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat, jointes en annexe, à intervenir avec les associations Ama Diem (annexe n°1) et LBA les Bruyères (annexe n°2) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(5261) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention d'objectifs et de moyens conclue entre la ville de Grenoble et l'association « Société des amis du musée de Grenoble » (SAMG) 2019-2021 et convention de mise à disposition de locaux situés 5 place Lavalette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association « Société des amis du musée de Grenoble », jointe en annexe 1 ;**
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux situés 5 place Lavalette, jointe en annexe 2 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(4917) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Conventions de prêt des collections au Muséum de Neuchâtel et à l'European Synchrotron Radiation Facility de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de prêt des collections du Muséum de la ville de Grenoble avec le Muséum de Neuchâtel (annexe n°1) et à l'European Synchrotron Radiation Facility de Grenoble (annexe n°2) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(4915) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble -
Convention de partenariat dans le cadre de la coproduction de l'exposition "Les Mondes Inconnus" du 12 octobre 2018 au 29 juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(5238) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble
- Convention de mise à disposition de la salle Stekel à l'association Art Culture Santé Solidarité et Entraide (ACSSE) dans le cadre d'un spectacle caritatif le samedi 7 juillet 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de la salle Stekel à l'association Art Culture Santé Solidarité et Entraide (ACSSE) dans le cadre d'un spectacle caritatif se déroulant le samedi 7 juillet 2018 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(5313) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant n° 12 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) : tarifs de la salle de musiques amplifiées La Belle Électrique pour la saison 2018/2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avenant n° 12 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) conclu avec l'association « MixLab », joint en annexe de la présente délibération ainsi que la grille tarifaire pour la saison 2018/2019 ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(5161) - PARCOURS EDUCATIF - Programmes de Réussite Educative 2-16 ans et 16-18 ans 2018 de la ville de Grenoble - Signature des conventions d'attribution financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le Programme de Réussite Éducative grenoblois 2-16 ans à hauteur des montants indiqués dans le tableau annexé ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de participation financière correspondante présentée en annexe 2, ainsi que la convention financière du PRE 16-18 ans qui constitue l'annexe 3.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 56-(5156) - AFFAIRES SCOLAIRES - Tarifs de la pause méridienne et des séjours en classes de découverte applicables au 1er septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs de la pause méridienne et des séjours en classes de découverte, tels qu'annexés, à compter du 1er septembre 2018.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(5159) - AFFAIRES SCOLAIRES - Renouvellement de la convention des mises à disposition de logements de fonction enseignant au CCAS de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la nouvelle convention de mise à disposition des logements de fonction instituteurs précités ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le C.C.A.S.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 58-(5153) - VIE DES ASSOCIATIONS - Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec la Confédération Syndicale des Familles Union Départementale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens (annexe 1) et ceux de la convention de mise à disposition de locaux (annexe 2), conclues pour les années 2018 à 2020, entre la ville de Grenoble et la Confédération Syndicale des Familles-Union départementale, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- d'attribuer à la Confédération Syndicale des Familles-Union départementale une subvention de 6 000 € pour le fonctionnement des clubs- lecture Jean Racine 2018, et une subvention de 13 000 € au titre des Ateliers éducatifs réalisés (solde 2016), comme indiqué dans la délibération d'attribution de subventions aux associations socioculturelles, jeunesse et ressources (n° 5154) présentées à ce même Conseil.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(5158) - VILLE DE DEMAIN - Convention de cession de droits d'auteur pour le projet Graines d'espoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de cession de droits d'auteur figurant en annexe 1 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la SOCIETE BAS CANAL PRODUCTIONS.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(5155) - JEUNESSE - Attribution de bourses BAFA et de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux 10 personnes dont les noms figurent en annexe 1 ;
- d'attribuer des bourses FIJ, pour le montant indiqué, aux 2 associations et à la personne dont les noms et les descriptifs du projet figurent à l'annexe 1.

Votes séparés :

- sur le FIJ : Pour : 50 - Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.
- le reste de la délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 61-(5154) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, associations Jeunesse, associations Ressources pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, Mme BERNARD, M. DE CEGLIE, M. BACK, Mme CADOUX, Mme YASSIA, M. MONGABURU, Mme SALAT, Mme RAKOSE, Mme GIROD DE L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, M. MALBET, M. CHASTAGNER.

DELIBERATION N° 62-(4866) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Mobilité internationale des jeunes dans le cadre de la coopération Grenoble-Ouagadougou au titre de l'année 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions annexées à la présente délibération relatives à l'envoi du volontaire de solidarité internationale et à l'accueil du service civique à Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ;**
- **de verser à France Volontaires une subvention de 18 000 euros pour l'envoi du volontaire de solidarité internationale à Ouagadougou pour une durée de douze mois et le soutien à la mise en œuvre de l'accueil de service civique burkinabè pour une durée de six mois.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(4979) - MONTAGNE - Vente de documents, cartes, cartoguides et topoguides. Modification de la liste des éditions mises à la vente et de certains tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la vente des références prévues dans la liste jointe aux tarifs indiqués selon les prix publics fixés par les éditeurs.**
- **d'appliquer les tarifs des ouvrages mis à la vente à compter du 1^{er} juillet 2018.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 64-(5274) - MONTAGNE - Convention générale d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et le GUC Grenoble Ski.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser le versement de la subvention de 27 000 € au titre du fonctionnement et de 9 000 € au titre du soutien aux sportifs de haut-niveau au GUC Grenoble Ski ;**
- **d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et le GUC Grenoble Ski ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ;**

- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(5138) - SPORT - Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations sportives ainsi que l'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Sport dans la Ville (annexe 1) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexes 2 et 3) ;**
- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE.

DELIBERATION N° 66-(5357) - SPORT - Stade Vercors : avenant de reconduction à la convention d'occupation du domaine public communal avec la SASP Grenoble Foot 38 pour la mise à disposition d'un terrain et de locaux préfabriqués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter l'avenant de reconduction à la convention d'occupation du domaine public avec la SASP Grenoble Foot 38 pour l'occupation des locaux préfabriqués et l'utilisation du terrain n° 2 situés dans l'enceinte du stade Vercors moyennant une redevance d'occupation ; il est conclu pour trois saisons sportives à compter de la saison 2018-2019 avec effet au 1er juillet 2018 ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de reconduction correspondant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2h29.